

COMPOSITION DU DOSSIER

Avant tout commencement de travaux, vous devez déposer une demande de **permis de construire une maison individuelle (PCMI)** à la mairie du lieu de votre construction en 4 ou 5 exemplaires selon les cas (se renseigner à la mairie).

Pour chaque exemplaire, les pièces à fournir sont listées dans le bordereau de dépôt des pièces jointes (PCMI 1 à PCMI 26).

Vous pouvez télécharger les formulaires de demande de permis de construire sur le site internet :

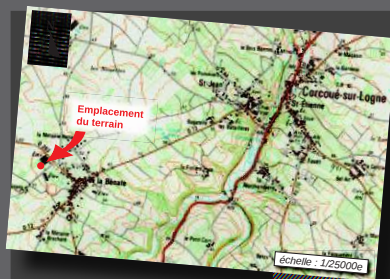
www.service-public.fr (rubrique logement-urbanisme_ autorisations d'urbanisme) ou vous les procurer en mairie.

Vous pouvez également consulter le Plan Local d'Urbanisme en mairie ou sur leur site internet pour vérifier la faisabilité de votre projet.

PCMI 1 - LE PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit comporter :

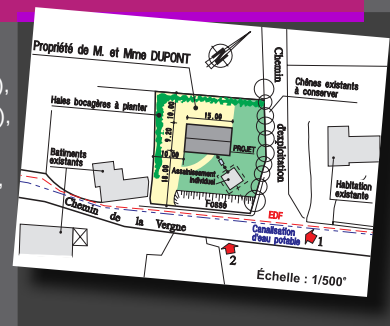
- les voies de desserte avec leur dénomination,
- l'indication de l'échelle (entre 1/2000° et 1/25000°),
- l'emplacement du terrain,
- l'angle de prise de vue des deux photos du terrain (PCMI 7 et PCMI 8).



PCMI 2 - LE PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS À ÉDIFIER OU À MODIFIER

Il doit comporter :

- l'échelle (entre 1/50° et 1/500°),
- l'orientation (direction du Nord),
- les limites cotées du terrain,
- les arbres existants maintenus, ceux supprimés et ceux à planter,
- les bâtiments existants à maintenir (dimensions et emplacements exacts),
- les bâtiments à construire (dimensions et emplacements exacts),
- la longueur, largeur et hauteur des bâtiments à construire,
- les distances des bâtiments à construire par rapport aux limites du terrain et aux bâtiments existants,
- la localisation des équipements publics ou privés (aires de stationnement, réseaux, système d'assainissement individuel, voirie),
- l'angle des prises de vues des 2 photos du terrain (PCMI 7 et PCMI 8),
- la localisation et le traitement des accès.

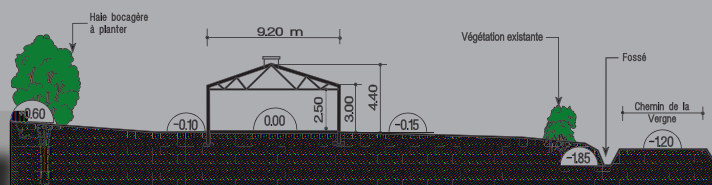


PCMI 3 - LE PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.

Il doit comporter :

- le profil du terrain avant et après les travaux (indication des cotes de niveau du terrain),
- l'implantation de la (ou des) construction(s) par rapport au profil du terrain.



PCMI 4 - LA NOTICE

La notice est un élément du projet architectural. Elle présente la situation du terrain et le projet afin de comprendre la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement.

Elle comprend deux parties :

1. La présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, le cas échéant, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.
2. La présentation du projet, répondant aux questions suivantes :
 - quel aménagement est prévu pour le terrain ?
 - comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?
 - comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?
 - quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?
 - comment sont traitées les zones libres, notamment les plantations ?
 - comment est organisé le stationnement (nombre de places dans la (ou les) construction(s) et sur le terrain) ?
 - comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions, aux aires de stationnement ?



PCMI 5 - LE PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

Ce plan permet d'apprécier l'aspect extérieur des constructions.

Il doit comporter :

- l'échelle (entre le 1/50° et 1/100°),
- l'orientation des façades (Nord, Sud...),
- la répartition des matériaux et leur aspect,
- les éléments de décor (moultures, corniches...),
- si votre projet modifie l'aspect extérieur de bâtiments existants, fournir distinctement le plan avant et après travaux,
- les portes, fenêtres, cheminées et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur :

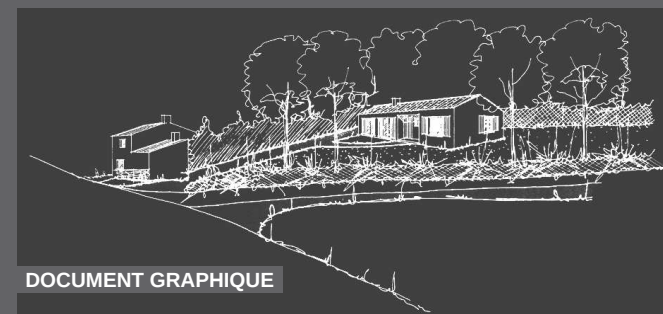


PCMI 6 - LE DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT (1)

Ce document permet d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

Il peut être réalisé par :

- un photomontage donnant une vue de votre projet dans son environnement,
- une perspective.



DOCUMENT GRAPHIQUE